

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 30 septembre 2014, à 14 h 00
en Mairie du Sappey en Chartreuse

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1 ACCUEIL PAR BRUNO CHARLES, PRESIDENT DU GP DE L'EMEINDRAS	4
2 VIE ASSOCIATIVE ET GESTION DE L'ASSOCIATION	4
2.1 Elections du bureau	4
2.2 Fonctionnement des commissions	5
2.3 Représentation de la FAI au Conseil de Développement du Grésivaudan (CCPG)	5
2.4 Budgets de la FAI	5
2.5 Projet Associatif de la FAI	6
3 SERVICE AUX ADHERENTS	7
3.1 Bilan de la mise en place des PAEc	7
3.2 Règlement d'exemption du Conseil Général de l'Isère	7
3.3 Bilan de la saison d'estive 2014	8
4 FESTIVAL DU FILM "PASTORALISMES ET GRANDS ESPACES"	9
5 QUESTIONS DIVERSES	9
5.1 Point sanitaire	9
5.2 Point sur l'Association des Bergers de l'Isère	9

Extraits des délibérations, CA du 30 septembre 2014 à 14h00

1 ACCUEIL PAR BRUNO CHARLES, PRESIDENT DU GP DE L'EMEINDRAS

2 VIE ASSOCIATIVE ET GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Elections du bureau

A l'unanimité du Conseil d'Administration, René JACQUIN est élu membre du Bureau de la Fédération des Alpes de l'Isère, au poste de Secrétaire.

La nouvelle composition des Membres du Bureau et leurs fonctions est donc la suivante :

- Denis REBREYEND, Président
- Fernand SILLON, Président d'Honneur
- Jean PICCHIONI, Vice Président
- Joseph NIER, Vice Président
- Baptiste NETTIER, Vice Président
- Pierre OSTIAN, Vice-Président
- René JACQUIN, Secrétaire
- Florent SALVI, Trésorier
- Georges TROUX, Trésorier adjoint
- Constant PLANÇON,
- Maurice BALLY,
- Roland BOUVIER.

2.2 Fonctionnement des commissions

Il est proposé que pour le Conseil d'Administration de décembre, l'équipe technique diffuse la liste des Commissions de la FAI, les thèmes qu'elles prennent en charge et la liste des personnes qui les composent.

2.3 Représentation de la FAI au Conseil de Développement du Grésivaudan (CCPG)

Bruno CARAGUEL prendra contact avec la personne proposée afin de vérifier son engagement et ses disponibilités.

2.4 Budgets de la FAI

Budget Prévisionnel 2014 : le Conseil d'Administration valide le Budget Prévisionnel et mandate le Président et l'équipe technique pour mobiliser les financements nécessaires à la conduite des projets, et valide la part d'autofinancement à affecter à chacun de ces projets.

Assistances techniques de la FAI aux porteurs de réalisations pastorales et gestion des impayés :

Puisque les tâches de demandes de financements ont été réalisées par l'équipe technique de la FAI au moment de la présentation des factures les concernant, les acomptes sont dus quoiqu'il en soit. L'équipe technique est en charge de procéder au recouvrement des sommes dues, et en rendra compte au CA.

Pour le solde, en cas d'abandon lié à un cas de force majeure, les dossiers seront présentés au Conseil d'Administration de la FAI qui statuera sur les suites à donner.

Un courrier du Président de la FAI avec l'extrait de la délibération de ce CA sera adressé aux payeurs en retard.

Perspectives Budget Prévisionnel 2015 : en raison de sérieuses incertitudes financières, le premier budget prévisionnel 2015 sera travaillé dans l'automne et proposé au CA de décembre 2014.

2.5 Projet Associatif de la FAI

En 2015, il est prévu de rédiger un nouveau projet associatif pour la période 2016-2020 sur le calendrier suivant :

- Hiver 2014 : Bilan des actions et du précédent projet associatif et présentation de premières orientations à l'AG 2015.

- Second semestre 2015 : Formalisation du projet associatif et des actions pour présentation finale et validation à l'AG 2016.

3 SERVICE AUX ADHERENTS

3.1 Bilan de la mise en place des PAEc

La FAI fera un courrier à la DRAAF demandant un régime de calcul différencié des plafonds. La question du plafonnement permet de proposer des effets levier et de faire progresser les systèmes et les pratiques. Enveloppe par territoire et arbitrage local.

La FAI pose à cette même occasion la question de l'intégration de nouveaux porteurs, de nouvelles parcelles en cours de contrat.

3.2 Règlement d'exemption du Conseil Général de l'Isère

Afin de conserver le bénéfice du Règlement d'exemption, qui permet le portage de projets qui ne seraient plus financés sans ce dernier, le Président de la FAI adressera un courrier au Président du Conseil Général et aux Conseillers Généraux, demandant le maintien de cette ligne budgétaire affectée aux améliorations pastorales et du règlement d'exemption qui lui est associé.

3.3 Bilan de la saison d'estive 2014

La FAI rédige un courrier à adresser au Préfet lui rappelant les difficultés des éleveurs, les risques d'abandon, la détresse. La FAI met en ligne les demandes de tir de prélèvement pour que les éleveurs et les bergers puissent les mobiliser dans de meilleures conditions et les transmettre aux services de l'Etat.

4 FESTIVAL DU FILM "PASTORALISMES ET GRANDS ESPACES"

5 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Point sanitaire

Afin de travailler avec le GDS sur la BVD, mais également de rester réactif par rapport à d'autres pathologies, de poursuivre et d'approfondir les relations de travail engagées depuis longtemps, la FAI mobilisera sa commission sanitaire sur cette question en début d'année 2015.

5.2 Point sur l'Association des Bergers de l'Isère

La FAI propose des moyens d'aide banalisés à l'Association des Bergers de l'Isère, maintien la page internet de l'Association des bergers sur le site « Alpages de l'Isère », organisera avec l'Association des Bergers de l'Isère la prochaine Commission Bergers-Employeurs de la FAI.

Compte Rendu

Conseil d'Administration du 30 septembre 2014 en Mairie du Sappey en Chartreuse

1 ACCUEIL PAR BRUNO CHARLES, PRESIDENT DU GP DE L'EMEINDRAS

Bruno CHARLES, Président du GP de l'EMEINDRAS, présente rapidement la Commune et les activités pastorales. Le Sappey compte un peu plus de 1000 habitants et se trouve dans le périmètre de la Métro, ce qui est nouveau pour la Commune. Le Sappey est à la confrontation d'enjeux urbains et ruraux, avec des exigences de populations urbaines, et se trouve être "sentinelle" dans cette dimension. Le Parc Naturel Régional de Chartreuse travaille avec la Commune à la sensibilisation des élus locaux à l'intégration de nouvelles problématiques, à anticiper sur les conflits. Dans la relation avec la Métro, le PNR permet de représenter des enjeux agricoles. Il rappelle que le Parc est en charge de la rédaction du PAEc.

Il rappelle les problématiques de l'alpage ovin de Chamechaude, très fréquenté par les activités touristiques et de la petite unité bovine qui lui est associée, avec des volumes d'activité trop faibles pour salarier un berger.

Denis REBREYEND remercie la Commune du Sappey pour son accueil, et ouvre le Conseil d'Administration.

2 VIE ASSOCIATIVE ET GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Elections du bureau

Denis REBREYEND rappelle l'intérêt du Bureau, sa capacité à se réunir rapidement en étant force de proposition. Il rappelle que les Présidents des Commissions thématiques siègent au Bureau.

Comme suite à l'Assemblée Générale du 24 avril et au Conseil d'Administration du 3 juillet dernier, Denis REBREYEND fait état des candidatures au renouvellement du Bureau : les membres actuels sont tous candidats au renouvellement de leur mandat, sauf Jean-Yves SILLANS qui est démissionnaire du poste de secrétaire. Ce poste est donc à pourvoir.

Denis REBREYEND rapporte la candidature de René JACQUIN (excusé car en descente d'alpage).

Denis REBREYEND constate qu'il n'y a pas d'autre candidature au sein du Conseil réuni ce jour.

Le Conseil d'Administration procède au vote.

A l'unanimité du Conseil d'Administration, René JACQUIN est élu membre du Bureau de la Fédération des Alpes de l'Isère, au poste de Secrétaire.

La nouvelle composition des Membres du Bureau et leurs fonctions est donc la suivante :

- Denis REBREYEND, Président
- Fernand SILLON, Président d'Honneur
- Jean PICCHIONI, Vice Président
- Joseph NIER, Vice Président
- Baptiste NETTIER, Vice Président
- Pierre OSTIAN, Vice-Président
- René JACQUIN, Secrétaire
- Florent SALVI, Trésorier
- Georges TROUX, Trésorier adjoint
- Constant PLANÇON,
- Maurice BALLY,
- Roland BOUVIER.

2.2 Fonctionnement des commissions

Guy DURAND propose que soit précisé le fonctionnement des Commissions. Il faudrait aller plus loin dans l'exposé de leur fonctionnement, ce qui serait une manière d'améliorer la participation et la portée de leurs travaux. Il est rappelé que les Commissions sont ouvertes à tous, elles permettent de préparer les Conseils d'Administration et de prendre en charge des sujets complexes, voire de contribuer à la conduite de projets.

Bruno CARAGUEL rappelle que la présence des Présidents de Commissions au Bureau et donc au Conseil d'Administration permet de renforcer les liens entre le CA et les Commissions.

Il est proposé que pour le Conseil d'Administration de décembre, l'équipe technique diffuse la liste des Commissions de la FAI, les thèmes qu'elles prennent en charge et la liste des personnes qui les composent.

2.3 Représentation de la FAI au Conseil de Développement du Grésivaudan (CCPG)

Depuis le départ d'Olivier TURQUIN, la FAI n'est plus représentée au Conseil de Développement de la CCPG. La Communauté de Communes nous demande par son courrier du 10 septembre de proposer une personne à ce titre.

Il convient donc de mandater un(e) délégué(e) répondant aux conditions suivantes :

- être impliqué dans le Grésivaudan en tant qu'habitant, à titre professionnel ou dans un cadre associatif,
- ne pas être élu politique sur le territoire,
- être administrateur et non salarié de la personne morale qui le mandate.

Candidatures proposées par le Conseil d'Administration : Baptiste NETTIER (absent)

Bruno CARAGUEL prendra contact avec la personne proposée afin de vérifier son engagement et ses disponibilités.

2.4 Budgets de la FAI

2.4.1 Budget prévisionnel 2014 et projets en cours

Le Budget Prévisionnel de 2014 est présenté, en rappelant les différents postes et en décrivant les nouveaux projets (cf. en annexe).

Budget Prévisionnel 2014 : le Conseil d'Administration valide le Budget Prévisionnel et mandate le Président et l'équipe technique pour mobiliser les financements nécessaires à la conduite des projets, et valide la part d'autofinancement à affecter à chacun de ces projets.

2.4.2 Assistances techniques de la FAI aux porteurs de réalisations pastorales et gestion des impayés

Denis REBREYEND rappelle que certains porteurs de projets refusent de payer ou déclarent ne pas être en mesure de payer leurs assistances techniques, alors que le travail d'instruction des dossiers a été réalisé. Véronique BORDEL rappelle que cela représente à ce jour un volume d'impayés estimé à 10.000 €.

Les causes de ces défauts de paiement sont doubles, et Christophe MOULIN en fait la présentation :

- Soit le porteur de projet voit son projet avorté en raison de contextes locaux mal préparés ;
- Soit des enchaînements de dates avec des changements d'équipes municipales dans des contextes difficiles ne permettent pas de maintenir les projets dans les délais impartis.

Jean PICCHIONI demande s'il est possible, pour les nouvelles conventions, de les produire avant le dépôt des dossiers auprès des financeurs, et d'en conditionner le dépôt au paiement de l'acompte de la convention, tout en restant en phase avec les services rendus aux porteurs de projets.

Denis REBREYEND questionne le CA sur les suites à donner en rappelant les 2 temps de facturation :

- L'acompte, qui correspond à la demande de financement (constitution du projet, formalisation et présentation en Comité de Pilotage des PPT, édition des dossiers et présentation à la signature du maître d'ouvrage, dépôt des dossiers).
- Le solde, lié au suivi des travaux, à la mise en paiement, à l'accompagnement des repositionnements éventuels.

Assistances techniques de la FAI aux porteurs de réalisations pastorales et gestion des impayés :
Puisque les tâches de demandes de financements ont été réalisées par l'équipe technique de la FAI au moment de la présentation des factures les concernant, les acomptes sont dus quoiqu'il en soit. L'équipe technique est en charge de procéder au recouvrement des sommes dues, et en rendra compte au CA.
Pour le solde, en cas d'abandon lié à un cas de force majeure, les dossiers seront présentés au Conseil d'Administration de la FAI qui statuera sur les suites à donner.
Un courrier du Président de la FAI avec l'extrait de la délibération de ce CA sera adressé aux payeurs en retard.

2.4.3 Perspectives Budget Prévisionnel 2015

Bruno CARAGUEL précise qu'il est difficile de produire un budget prévisionnel en raison des nombreuses incertitudes, de par les réorganisations territoriales, la fin des différents programmes européens. Des appels à projet sont en cours, ainsi que des devis pour diverses prestations.

Perspectives Budget Prévisionnel 2015 : en raison de sérieuses incertitudes financières, le premier budget prévisionnel 2015 sera travaillé dans l'automne et proposé au CA de décembre 2014.

2.5 Projet Associatif de la FAI

Le projet est prévu sur la période 2010-2015. Denis REBREYEND propose aux administrateurs de réfléchir dès à présent à des axes de travail stratégiques (choses à faire, à faire autrement, à ne plus faire...) qui seraient à mettre en œuvre pour les 5 prochaines années.

Pour mémoire, les 4 points directeurs de l'actuel projet sont les suivants :

1. Des actions cohérentes, en synergie, favorisant un pastoralisme durable et moderne

- **Accompagner** les porteurs de projets et les acteurs pastoraux
- Agir pour **un pastoralisme responsable, efficace** avec de bonnes capacités techniques
- Agir en matière de **professionnalisation** des acteurs pastoraux
- Agir, avec les collectivités et pouvoirs publics, dans la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation des **politiques pastorales**
- Anticiper les **mutations, innover**, mobiliser les économies "alpestres" ou "montagnardes"
- **Témoigner** des richesses et de la valeur des espaces et acteurs pastoraux, des patrimoines associés
- Méthodes à engager pour ce Projet Associatif
- Développer et faire vivre **un réseau d'adhérents impliqués**, ancrés dans les différentes logiques concernant les espaces pastoraux, animer cette vie associative
- Maintenir une **équipe technique** pluridisciplinaire, au plus près des réalités des montagnards, des éleveurs, des élus et des usages de ces espaces pastoraux
- **Mutualiser des services et des compétences**, (re)donner du sens aux actions pastorales, à l'échelle du bassin de transhumance

2. Les moyens

- Les cotisations
- Les conventions d'accompagnement et de partenariat avec l'Etat et les collectivités
- Les Assistances à Membres dans le cadre des projets d'Améliorations Pastorales
- Les Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (PPT, MAEt...)
- Les prestations de services

3. Avec qui ?

- Les forces vives de activités pastorales
- Les représentants des territoires, agricoles et pastoraux
- Les services techniques agricoles, du pastoralisme, des Parcs et Réserves
- Les centres de recherche et de formation
- Les acteurs économiques (chambre d'agriculture, de commerce...)
- .../...

4. Quelles autres perspectives à développer pour demain ?

- Renforcer les évaluations des effets des aléas climatiques sur les pratiques et conduites pastorales

- Renforcer les capacités économiques des pratiques pastorales et des filières de valorisation
- S'intéresser aux bilans carbone et énergétiques des pratiques agro-pastorales
- Approfondir la question de l'intérêt général et de l'utilité sociale ou sociétale des logiques pastorales

Denis REBREYEND ouvre le débat et souligne que le format de travail pourrait être un séminaire d'une journée pour se laisser le temps de travailler.

Guy DURAND propose qu'un animateur de cette journée soit mandaté, afin d'approfondir les points.

Bruno CARAGUEL propose que l'on travaille dans l'hiver 2014 sur des bilans et des grandes orientations, afin de les proposer à l'AG de 2015 et de les formaliser dans le second semestre. Cela permettra également d'intégrer dans de meilleures conditions les évolutions que vivent les collectivités locales et territoriales.

En 2015, il est prévu de rédiger un nouveau projet associatif pour la période 2016-2020 sur le calendrier suivant :

- Hiver 2014 : Bilan des actions et du précédent projet associatif et présentation de premières orientations à l'AG 2015.
- Second semestre 2015 : Formalisation du projet associatif et des actions pour présentation finale et validation à l'AG 2016.

3 SERVICE AUX ADHERENTS

3.1 Bilan de la mise en place des PAEc

Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL présentent l'avancement des dossiers et des projets de territoire. Les candidatures avancent, les délais de dépôt des candidatures ont été reportés par les services de la Région Rhône-Alpes et de l'Etat au 15 octobre 2014. Grégory DUPRAZ complète pour le territoire de la Chartreuse.

Deux questions restent en suspens :

- Le plafond des engagements des GP a été proposé, et ¼ des GP seraient au delà des plafonds. Ils ne sont pas figés, mais il faut faire des propositions visant à faire reconnaître les réalités des gestions pastorales et les besoins pour faire évoluer les pratiques et les gestions pastorales.
- Il est entendu que les structures existantes ont 2 sessions d'engagement ; au delà, il ne sera plus possible pour ces dernières de contractualiser des MAE. Par contre, il est nécessaire de conserver la capacité d'engagement de nouveaux dossiers pour des porteurs qui seraient constitués en cours de PAEc (que ce soit suite à des créations d'exploitations individuelles, de constitution de GP, voire de relances pastorales). L'objectif est de ne pas figer la dynamique des territoires sur la durée des PAEc.

La FAI fera un courrier à la DRAAF demandant un régime de calcul différencié des plafonds. La question du plafonnement permet de proposer des effets levier et de faire progresser les systèmes et les pratiques. Enveloppe par territoire et arbitrage local.

La FAI pose à cette même occasion la question de l'intégration de nouveaux porteurs, de nouvelles parcelles en cours de contrat.

3.2 Règlement d'exemption du Conseil Général de l'Isère

Le "règlement d'exemption" permet au Conseil général de l'Isère de financer sa politique d'améliorations pastorales sans mobiliser de cofinancements européens. Il est souple d'usage pour les porteurs de projets, permet de financer les projets portés par les AFP libres, d'intervenir auprès de structures non assujetties à la TVA. La main d'œuvre des GP est également prise en compte. En cas de non reconduction, il sera plus difficile d'accompagner les GP, et les AFP libres ne seront plus éligibles aux crédits d'améliorations pastorales.

Le risque est que, suite à la réforme territoriale et à la rédaction du prochain FEADER, cette ligne soit supprimée avec tous les risques énoncés précédemment pour des portages de projets par les GP et AFP libres.

La FAI a sollicité le CGI à propos de la reconduction de cette ligne. Denis REBREYEND propose de questionner de nouveau le CGI sur cette question.

Afin de conserver le bénéfice du Règlement d'exemption, qui permet le portage de projets qui ne seraient plus financés sans ce dernier, le Président de la FAI adressera un courrier au Président du Conseil Général et aux Conseillers Généraux, demandant le maintien de cette ligne budgétaire affectée aux améliorations pastorales et du règlement d'exemption qui lui est associé.

3.3 Bilan de la saison d'estive 2014

3.3.1 Prédations en alpage et suites à donner

a Prédations en alpage

Elles sont élevées cette année, avec de gros accidents liés aux prédations du loup.

Denis REBREYEND pose la question de la position à avoir autour de ce sujet, au delà de la présence dans les comités loup, afin d'être clair à l'égard des adhérents et de pouvoir travailler avec les services de l'Etat.

Une ligne conductrice est à clarifier. Guy DURAND et Roland BOUVIER rappellent la convention de Berne, et peut-être la possibilité de la modifier. Les interventions de la FAI doivent se faire dans ce cadre.

Christophe MOULIN rappelle que les volumes de pertes sont très élevés, les questions sont maintenant différentes. La FAI se trouve également en situation de confiance entre les éleveurs et les services de l'Etat. Jean PICCHIONI et Guy DURAND proposent que soit fait un courrier au Préfet, rappelant les difficultés rencontrées par les éleveurs dans le cas de la prédation.

Denis REBREYEND rappelle que la FAI agit dans les situations de crise en aidant les éleveurs en cas de coups durs, en assumant la permanence téléphonique. Il redemande l'avis du CA sur les interactions loup et activités pastorales.

b Motion du Glandon

Bruno CARAGUEL rappelle l'origine de la motion du Glandon et son contenu, prise le 18 août 2014 à l'initiative de 6 maires d'Isère et de Savoie. Il rappelle également la proposition de gestion territorialisée de la question du loup, en confiant au territoire la mise en relation des acteurs et l'organisation des actions de prévention et des interventions. Il convient de suivre les évolutions de cette proposition.

Roland BOUVIER pense que les alpages ne trouveront plus de bergers, la complexité devenant importante, ainsi que les pressions de travail. Cécile DULAURENT confirme cette crainte des bergers salariés, et s'ils reconnaissent le statut protégé dont bénéficie le loup, ils proposent que ce statut évolue, et que la régulation soit plus facile. Elle propose que des réflexions approfondies permettent de changer d'une part des éléments législatifs et d'autre part les méthodes de prélèvement. Il s'agit également de mieux intégrer les conditions de travail liées à la pression du loup.

c Difficultés au travail

Denis REBREYEND confirme que la question de la souffrance et de la difficulté au travail doivent être prises en charge. Un courrier pourrait être fait à l'intention du Préfet. Le CA propose pour ce courrier d'exposer les faits et les difficultés rencontrées, les budgets engagés en regard des défis de la montagne et des activités pastorales, le désarroi des acteurs de terrain, bergers et éleveurs, y compris celui de leurs familles.

Guy DURAND, qui siège actuellement au COREAM, propose de parler de cette question du loup et de recueillir leurs propositions.

La FAI rédige un courrier à adresser au Préfet lui rappelant les difficultés des éleveurs, les risques d'abandon, la détresse. La FAI met en ligne les demandes de tir de prélèvement pour que les éleveurs et les bergers puissent les mobiliser dans de meilleures conditions et les transmettre aux services de l'Etat.

3.3.2 Bilan de la saison 2014

La météo a permis beaucoup d'herbe, avec dans l'ensemble de bonnes réussites zootechniques. Les membres du CA rapportent des difficultés à remplir les alpages, par manque d'effectifs animaux. Il y aurait moins de difficultés avec les vautours, malgré quelques dérangements en début de saison.

Sur la question des animaux morts en alpage, Denis REBREYEND relate que la FAI a du gérer avec les services de la DDPP et du PNE 3 charniers de plus de 100 ovins.

L'expérience dans la gestion de ces dossiers amène les rappels suivants :

- La déclaration des charniers et la confiance entre les responsables des alpages et la FAI sont impératives, afin que chacun puisse prendre les bonnes décisions en temps et en heure.
- Des photos seront exigées pour tous les cas de mortalités, dès le premier bovin constaté et les 5 premières brebis, même si les carcasses restent sur place.

4 FESTIVAL DU FILM "PASTORALISMES ET GRANDS ESPACES"

Depuis 22 ans, le festival Pastoralismes et Grands Espaces est organisé par "Pastoralismes du Monde" à Prapoutel Les 7 Laux, avec la FAI comme principal partenaire. La FAI assure le travail pour le compte de cette association. Par ailleurs, Jean PICCHIONI annonce l'épuration de la dette de Pastoralismes du Monde à l'égard de la FAI, l'association étant à jour de ses paiements. L'Association Pastoralismes du Monde travaille également à son projet associatif et aux relations avec la station et les partenaires locaux.

5 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Point sanitaire

Grégoire MALAVAL, Directeur du GDS, propose de tenir une réunion sanitaire afin de faire le point sur les avancées régionales autour de la BVD. Il s'agit également pour lui de recueillir les attentes et les questions des responsables d'alpage par rapport à la BVD. Il s'agit également de mettre en place une cohérence régionale. Denis REBREYEND rappelle que des organisations pourraient être mises en place autour des prises de sang de descente afin de limiter leur nombre.

Afin de travailler avec le GDS sur la BVD, mais également de rester réactif par rapport à d'autres pathologies, de poursuivre et d'approfondir les relations de travail engagées depuis longtemps, la FAI mobilisera sa commission sanitaire sur cette question en début d'année 2015.

5.2 Point sur l'Association des Bergers de l'Isère

Cécile DULAURENT fait état de la démission de Michel DIDIER de sa fonction de Président de l'Association des Bergers de l'Isère dans le courant de l'été. Elle rappelle l'intérêt de l'ABI à travailler avec la FAI sur la question du métier de berger.

Guy DURAND demande si l'Association des bergers a besoin d'un soutien logistique afin de relancer le système. Il rappelle la nécessité de cette association et de sa présence au CA de la FAI.

Denis REBREYEND rappelle la volonté d'ouverture de la FAI à l'égard des salariés. Les espaces de travail et de progrès sont nécessaires, la FAI peut en être un.

Cécile DULAURENT demande que soit maintenue la commission bergers-employeurs.

La FAI propose des moyens d'aide banalisés à l'Association des Bergers de l'Isère, maintient la page internet de l'Association des bergers sur le site « Alpages de l'Isère », organisera avec l'Association des Bergers de l'Isère la prochaine Commission Bergers-Employeurs de la FAI.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18h30



Budget Prévisionnel 2014 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	383 159
MS Morgane Walters CDD 3,5 mois remplacement Julien	8 420
MS Morgane Walters CDD + 1 mois	2 500
MS Victor Courbon 2 mois / remplacement et appui	5 000
MS Juliette Fortunier CDD 1 mois / remplacement et appui	2 500
Indemnités Morgane Walters en Service Civique	660
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 000
Indemnités des stagiaires	10 000
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	9 500
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	10 000
Indemnités de remplacement des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	13 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 500
Location des véhicules	17 200
Entretien des véhicules	5 000
Frais de carburant et péages	13 500
Honoraires commissaire aux comptes	4 128
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	500
Achats groupés	-
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	91 134
PROV risque de pertes de recettes sur incapacités temporaires	2 000
PROV pour renouvellement matériel informatique	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	1 000
Frais financiers	1 000
Dotation aux amortissements	9 500
Constitution de fonds propres	10 000
TOTAL DES CHARGES	641 401 €

Budget Prévisionnel 2014

Produits

		montant financement	montant mobilisable en 2014	charges externes directement en lien avec les projets
total des	Conventions Pluriannuelles	185 636	174 039	53 972
total des	Subventions Ponctuelles	85 652	86 160	30 602
total des	AMO des TP	55 345	50 035	
total des	Appuis Techniques	40 845	40 845	
total des	Prestations de Formation	57 320	53 595	2 590
total des	Etudes Diagnostics	62 406	51 698	2 770
total des	Prestations Diverses	132 845	108 361	200
total des	Autres Produits	69 805	76 805	1 000
TOTAL GENERAL		689 854	641 538	91 134

Conseil d'Administration de la FAI							CA FAI 2014_09_30 présences.xlsx		
Excusé	Pouvoir	Présence	Présence par	Titre	NOM	PRENOM	Fonction	STRUCTURE	Bureau FAI
Collège des Membres de Droit									
				Mme	BOZONNET	Marie-Claire	Directrice	DDT de l'Isère	
				Mr	JOSSO	Didier	Directeur Adjoint	DDT de l'Isère	
				Mr	COLARDELLE	Claude	Directeur	DDPP de l'Isère	
				Mr	MORRIER	Alexis	Directeur de la DADR	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mme	BLONDEAU	Flore	Chargée de mission	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mme	BOSCH	Christine	Directrice de la DAT	Conseil Général de l'Isère	
				Mr	PRUDHOMME	Patrick	Chargé de mission	Conseil Général de l'Isère	
				Mr	BRUGIERE	Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale	
				Mr	DARLET	Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère	
				Mr	VILLARD	Didier	Représentant	Chambre d'Agriculture de l'Isère	
							Président	GDS de l'Isère	
				Mr	MALAVAL	Grégoire	Directeur	GDS de l'Isère	
				Mr	NETTIER	Baptiste		IRSTEA Grenoble	Vice-Président
					Cécile DULAURENT			Association des Bergers de l'Isère	
				Mme	LAMOUREUX	Alexandra	Présidente	AAC	
				Mme	ABBA	Audrey	Présidente	ADABEL	
				Mr	HUGONNARD	Olivier	Président	APAO	
				Mr	VACHER	Patrick	Président	APAP	
				Mr	HARET	Alain	Président	SITADEL	
				Mr	TROSSERO	Jean François		Représentant de Territoire Pastoral	
				Mr	PICCHIONI	Jean		Personnalité particulièrement qualifiée	Vice-Président
				Mr	OSTIAN	Pierre		Personnalité particulièrement qualifiée	Vice-Président
Collège des Membres Actifs (élus)									
				Mr	ARGOUD	Daniel		Propriétaire foncier	
				Mr	BALLY	Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN	Membre du Bureau
				Mr	BOUVIER	Roland		GP COL DU COQ	Membre du Bureau
				Mr	CHARLES	Bruno	Président	GP EMEINDRAS	
				Mr	CHARRIERE	Vincent	berger et co-gestionnaire de gîte d'alpage		
				Mr	CLARET	Philippe	Président	GP MONTAGNE DE L'AULP	
				Mr	DURAND	Guy		GP MOLIERE	
				Mr	GIRAUD	Roger		Cne COMBE DE LANCEY	
				Mr	GIROUD	Camille	Président	GP PLEYNET	
				Mr	JACQUIN	René	Président	GP MONT FRAIS	
				Mr	JOANNAIS	Didier	Président	GP VALBONNAIS	
				Mr	NIER	Joseph	Président	GP SENEPI	Vice-Président
				Mr	OUGIER	Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS	
				Mr	PLANÇON	Constant	Président	GP COL DE L'HOMME	Membre du Bureau
				Mr	REBREYEND	Denis	Président	GP GOBERT	Président
				Mr	SALVI	Florent	Président	GP MONT ST MURY	Trésorier
				Mr	SERRE	Jean Louis		Cne CORDEAC	
				Mr	SILLANS	Jean-Yves		GP CHARMAN SOM	Secrétaire
				Mr	SOLDA	Francis	Président	GP PRE PEYRET	
				Mr	TROUX	Georges		GP MONT ST MURY	Trésorier Adjoint
				Mr	VIAL	Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE	
Collège des Membres Consultatifs									
							Président	ADAM	
							Directeur	AFRAT	
				Mr	CHARRON	Guy	Président	Association Déptale des Communes Forestières de l'Isère	
				Mr	LEGEARD	Jean-Pierre	Président	Association Française de Pastoralisme	
					Jean PICCHIONI		Président	Association Nationale des Élus de la Montagne	
							Président	CEN ISERE - AVENIR	
				Mr	VEILLET	Bruno	Directeur	CEN ISERE - AVENIR	
				Mr	MARTIN	Xavier	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	
				Mr	CAPDEVILLE	Franck	Directeur	EPLFPA de La Côte St André	
				Mr	MICHON	Bernard	Président	Espace Belledonne	
				Mme	GOUIN	Sophie	Directrice	Espace Belledonne	
				Mr	DUFRESNE	Jean-Louis	Président	Fédération des Chasseurs de l'Isère	
				Mr	SIBUT	Patrice	Directeur	Fédération des Chasseurs de l'Isère	
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Isère Tourisme	
				Mme	PISSARD	Isabelle	Directrice	Isère Tourisme	
				Mr	MOREL	Roger	Président	Maison des Alpages de Besse en Oisans	
				Mr	GUIBAL	Jean	Conservateur	Musée Dauphinois	
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Parc National des Ecrins	
				Mr	GALTIER	Bertrand	Directeur	Parc National des Ecrins	
				Mme	GIRAUD	Éliane	Présidente	Parc Naturel Régional de Chartreuse	
				Mr	HANUS	Gérard	Directeur	Parc Naturel Régional de Chartreuse	
				Mme	PIC	Danièle	Présidente	Parc Naturel Régional du Vercors	
				Mr	DELORME	Jean Philippe	Directeur	Parc Naturel Régional du Vercors	
							Chef	RTM de Grenoble	
				Mr	AGRESTI	Nicolas	Directeur déptal	SAFER	
Membres d'Honneur									
				Mr	QUEYRANNE	Jean-Jack	Président	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mme	GIRAUD	Éliane	Conseillère Régionale	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mr	COTTALORDA	Alain	Président	Conseil Général de l'Isère	
				Mr	NUCCI	Christian	Vice Président	Conseil Général de l'Isère	
					Jean PICCHIONI		Président	Association des Maires de l'Isère	
				Mr	MERIAUX	Pierre	Conseiller Municipal	Ville de Grenoble	
				Mr	SILLON	Fernand		GP HABERT DE LA DAME	Président d'Honneur
Membres de l'Equipe Technique									
				Mr	CARAGUEL	Bruno			
				Mr	MOULIN	Christophe			
				Mme	BORDEL	Véronique			